Département de l'OISE
Arrondissement de CLERMONT
Commune de SAINT JUST EN CHAUSSEE

DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE MANIFESTATION DU 15 SEPTEMBRE 2019

NOM : _____
(pour les personnes morales : dénomination sociale)

PRENOMS : _____
(pour les personnes morales : Nom du représentant légal ou statutaire)

N° SIRET : _____

Adresse complète : _____
_____
_____

Tel fixe ou portable : _____ _____

Date et lieu de Naissance :
_____

N° C.N.I. : _____

N° Permis de conduire : _____

N° Passeport : _____

Date de délivrance : _____

Lieu de délivrance : _____

CARACTERISTIQUES DE LA VENTE AU DEBALLAGE :

Adresse détaillée du lieu de la vente : Commune de ST JUST EN CHAUSSEE
Places Théron, du Gymnase et de la Halle couverte

MARCHANDISES VENDUES : Neuves et occasion :

NATURE des marchandises vendues :

_____
_____
_____
_____

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions de l'article R-310-8 du code du commerce)

DATE DU DEBUT DE LA VENTE : 15 Septembre 2019
DATE DE FIN DE LA VENTE : 15 Septembre 2019

ENGAGEMENT DU DECLARANT :
Je soussigné, auteur de la présente déclaration (Nom et Prénom) : _____

Certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L310-2, R310-8 et R310-9 du code du commerce.

Fait à Saint Just en Chaussée (Oise), le _____2019 Signature

ATTENTION : Toutes fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'art. 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (article L.310-5 du code du commerce)

_____

Linéaire réservé : _____ ml Montant à verser : _____ €

CHEQUE ☐ ESPECES ☐